

# Carte d'Identité PERSONNE MAJEURE

La présence du demandeur est obligatoire au dépôt de la demande et à la remise de la carte d'identité.  
Attention, il vous sera demandé dates et lieux de naissance de vos parents

Le CERT (Centre d'Expertise et de Ressources des Titres) de la Seine-et Marne informe les administrés que si un dossier de carte d'identité fait l'objet d'une demande de pièce ou de renseignement complémentaires et que l'intéressé n'y répond pas dans un délai de trois mois, le dossier sera rejeté sans rappel ni courrier explicatif.

Le CERT rappelle également, que les titres établis doivent être récupérés dans un délai de 3 mois après réception du SMS. Dans le cas contraire le titre sera détruit passé ce délai.

PREMIERE DEMANDE D'UNE CARTE D'IDENTITE ou PERIMÉE DEPUIS PLUS DE 5 ANS	
<input type="checkbox"/>	un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans
<input type="checkbox"/>	<b>OU</b> Copie intégrale de l'acte de naissance
<input type="checkbox"/>	si 1ère demande d'ajout de nom d'usage (épouse, veuve) apporter une copie intégrale de l'acte de mariage ou de décès, <b>de moins de 3 mois</b> ; sinon Livret de famille
<input type="checkbox"/>	Un justificatif de nationalité française (original) si <b>votre extrait de naissance avec filiation ne permet pas de constater votre nationalité française : se reporter au dos de ce document</b>
<input type="checkbox"/>	Un justificatif de domicile ( <b>de moins de 3 mois</b> ): avis d'imposition ou de non-imposition sur revenus de l'année en cours, taxe d'habitation ou facture de gaz ou d'électricité ou de téléphone ou d'eau, ou échéancier en cours...) et attestation d'hébergement pour les jeunes majeurs avec une pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité sur fond clair et en couleur (nouveau format) <b>de moins de 6 mois</b>
RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITE PLASTIFIEE PERIMÉE DEPUIS MOINS DE 5 ANS	
<input type="checkbox"/>	la carte d'identité a renouveler
<input type="checkbox"/>	Un justificatif de domicile ( <b>de moins de 3 mois</b> ): avis d'imposition ou de non-imposition sur revenus de l'année en cours ou facture de gaz ou d'électricité ou de téléphone...) et attestation d'hébergement pour les jeunes majeurs avec une pièce d'identité de l'hébergeant
<input type="checkbox"/>	si 1ère demande d'ajout de nom d'usage (épouse, veuve) apporter une copie intégrale de l'acte de mariage ou de décès, <b>de moins de 3 mois</b> ; sinon Livret de famille
<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité sur fond clair et en couleur (nouveau format)
RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITE non sécurisée (en carton) ou en cas de perte ou vol	
<input type="checkbox"/>	mêmes pièces que pour une 1ERE DEMANDE
<input type="checkbox"/>	l'ancienne carte d'identité
<input type="checkbox"/>	déclaration de vol : sera enregistrée auprès des services de la police nationale. <b>Apporter 25 euros en timbres fiscaux (bureau de tabac ou trésorerie)</b>
<input type="checkbox"/>	déclaration de perte : sera enregistrée en Mairie au dépôt du dossier. <b>Apporter 25 euros en timbres fiscaux (bureau de tabac ou trésorerie)</b>

**LE DEPÔT DES DOSSIERS SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS EN APPELANT  
AU : 01 49 35 25 20**

**FAIRE UNE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE, L'IMPRIMER OU NOTER LE NUMÉRO DE PRÉ-  
DEMANDE : VOIR AU DOS**

**PRESENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS ET FOURNIR LES PHOTOCOPIES LISIBLES DES PIÈCES  
DEMANDÉES**